



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E57681

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2026

ÉDITÉ LE 16/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/11/2022
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON B410645626

Siret : 410 645 626 00012

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4303089-001

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/242107

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1 242107

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/02/2026

Raison sociale : MARTINENGI

15 CHEMIN DES SABLIERES
25290 ORNANS

Téléphone : 0381622018

Portable : 06 07 76 79 72

Site Internet :

E-mail : info@martinenghi.fr

Responsabilité légale :
MARTINENGI SÉBASTIEN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	12/06/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	12/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	12/06/2026
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	12/06/2026
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	12/06/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.